

Aubert d'Avignon

Joillier du Roi et garde des diamants
de la Couronne (1736-1785)

Que nous n'ayons sur les artistes français des temps très anciens que des renseignements extrêmement rares et clairsemés, cela n'est pas pour nous surprendre. Notre pays n'a pas eu, comme l'Italie, un Vasari qui ait raconté la vie publique et privée et catalogué les productions de ses ouvriers d'art. Mais ce qui est tout à fait singulier et presque incompréhensible, c'est que beaucoup d'artistes de valeur, ayant vécu très près de nous — au XVIIIe siècle, par exemple, — nous soient aussi peu connus que s'ils avaient existé aux époques les plus lointaines et les plus obscures du moyen âge.

Ange Aubert est un de ceux-là. Barjavel, qui a publié un dictionnaire des illustrations vaclusiennes en deux volumes de plus de cinq cents pages chacun, ne lui a pas consacré une seule ligne. **Aubert appartenait cependant à cette glorieuse phalange d'orfèvres et de joailliers qui a jeté un si vif éclat sur l'art national pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI.**

Je crois donc réaliser une œuvre d'étroite et simple équité en faisant connaître avec quelques détails la vie, de **cet enfant d'Avignon qui ne méritait ni l'oubli dans lequel il est tombé ni l'indifférence dont il a été l'injuste victime**, et qu'il faut enfin remettre en sa place dans l'histoire artistique de notre région, à côté des Boucthay de Carpentras et de Pierre Germain de Villeneuve.

Il y avait à Avignon un orfèvre nommé Dominique Aubert qui, né dans cette ville en l'an 1700, y passa les soixante-six années de son existence. Si la valeur d'un artiste peut être appréciée d'après le nombre de ses disciples, la réputation de celui-ci fut assez grande puisqu'il eut pour élèves Jean-Louis Violet (1753), Joseph Roux (1760), Antoine Combette (1766), sans compter ceux dont les contrats d'apprentissage n'ont pas encore été retrouvés et sans oublier non plus ses propres fils qui, tous, embrassèrent la profession paternelle.

Dominique Aubert acquit une certaine aisance ; car, le 11 juillet 1737, il acheta une maison qui faisait face à l'ancienne Boucherie de Pierre Mignard et à la Grand'Place, dans une rue qui s'appelait en ce temps-là rue de l'Orangerie et que nous appelons aujourd'hui rue Saint-Agricol, laquelle se prolongeait alors jusqu'à la rue de la Bancasse. Cette maison était exactement située à l'angle oriental de notre rue du Collège-du-Roure ; elle fut démolie avec quelques autres lors du percement de la rue de la République, et faisait partie de l'emplacement du grand immeuble où se trouve actuellement la chapellerie Mancini. En dehors de cette acquisition, je ne peux mentionner pour la biographie de Dominique Aubert qu'un différend qu'il eut, en 1753, avec le marchand Louis Deleutre, au sujet d'une pomme en or du prix de 120 livres qu'il lui avait faite pour orner sa canne en jonc.

Le 10 mars 1726, Aubert épousa Marie-Anne Constantin et eut pour témoins de son union Louis-Zacharie Debret, chanoine de la Métropole, et Esprit Clément, chirurgien. Ils n'eurent pas moins de dix enfants. **Le septième de ces enfants, Joseph-Ange, qui fait l'objet de la présente notice, naquit le lundi 1er octobre 1736, à six heures du soir, et fut baptisé deux jours après, en l'église paroissiale de Notre-Dame la Principale**, tenu sur les fonts par son frère Joseph-Antoine-Agricol et sa sœur Jeanne-Marie Claire. Il ne vit point le jour dans la maison de la rue de l'Orangerie, son père n'ayant acquis celle-ci que neuf mois après sa naissance.

Ange Aubert n'avait pas encore atteint sa neuvième année quand il eut le malheur de perdre sa mère, décédée le 11 Juillet 1745, à quarante-six ans. Dominique, chargé de famille, ne put supporter bien longtemps le veuvage, puisque trois mois seulement après le décès de sa femme, il convola en secondes noces, le 23 octobre, avec Marie-Françoise Matré.

Ange reçut de son père sa première instruction technique. C'est tout ce qu'on sait d'à peu près certain sur sa jeunesse, et l'on voit, par les ouvrages qu'il produisit pendant sa carrière, qu'il se confina dans la spécialité de la joaillerie, c'est-à-dire dans l'art de monter et sertir les pierres fines. **Son père mourut subitement le 2 novembre 1766** ; ce que le chanoine Franque a mentionné brièvement dans son journal manuscrit, sous la date du 3 novembre : « *On a enterré ce matin à la Principale M. Aubert, orfèvre, le père, décédé hier d'un accident d'apoplexie* ». Le défunt avait testé le 10 août 1749 et modifié son testament par deux codicilles signés, l'un, le 10 octobre 1752, et l'autre, le 14 février 17568. De ses dix enfants, six lui avaient survécu : l'aîné, Joseph-Antoine-Agricol, fut son héritier universel ; ses autres fils, Ange et Dominique, reçurent chacun 7.000 livres, et ses trois filles, Mme Pigeon, Mme Grégoire-Juste et Marie-Anne, 6.000 livres chacune.

Ange Aubert partit-il pour Paris après la mort de son père ou bien y était-il déjà au moment de ce décès ? je l'ignore. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il était établi en 1769 dans la capitale et qu'il y avait son domicile au quai des Orfèvres, paroisse Saint-Barthélemy. Nous le voyons, en effet, le 30 novembre de cette année-là, faire opposition au Châtelet à la levée des scellés de la duchesse de Brancas, qui lui devait une somme de 1401 livres 10 sous pour ouvrages de joaillerie. Ce fait semble attester qu'en 1769 il exerçait à Paris sa profession depuis un certain temps déjà. Mais comment était-il entré dans la corporation des orfèvres-joailliers de cette ville ? Il fallait, pour y passer maître, avoir été apprenti pendant huit ans et compagnon pendant trois ans au moins. Je n'ai trouvé nulle part la trace de ce long stage de onze ans. Mais il n'y avait pas à Paris que la corporation, il y avait plusieurs lieux privilégiés, — les galeries du Louvre, la manufacture des Gobelins, l'hôpital de la Trinité, l'enclos du Temple, l'enceinte de Saint-Denis de la Châtre, etc., — où le travail était libre et échappait aux draconiennes

obligations des statuts corporatifs ; on pouvait, en ces lieux privilégiés, acquérir la maîtrise ; de plus, quatre maîtres indépendants recevaient leur privilège de la Prévôté de Paris et deux autres du duc d'Orléans, premier prince du sang. Aubert a pu pénétrer dans le cercle fermé de l'orfèvrerie parisienne par une de ces tangentes aussi bien que par la ligne droite : c'est un point de sa biographie que je n'ai pas eu la possibilité d'élucider. Quoi qu'il en soit, il occupait une situation indépendante dès 1769, et nous savons, d'autre part, qu'à cette époque il avait pour associé l'orfèvre Jean-Louis Tourteau.

Il s'était mis en relation dans la capitale avec les notables méridionaux qui s'y trouvaient en ce temps-là, entr'autres le marquis de Conceyl, représentant de la ville d'Avignon ; son compatriote Joseph Vernet, le fameux peintre de marines ; Pierre Germain, de Villeneuve-lez-Avignon, orfèvre non moins distingué ; Jacques Guay, de Marseille, le plus remarquable de nos graveurs sur pierres fines ; etc., etc.

Ange Aubert, qui s'occupait surtout de l'étude des pierres et du commerce des diamants, commença à réaliser dès cette époque une fortune qui devait devenir considérable dans la suite. Il menait déjà un assez grand train de maison et il avait, dans les environs de Paris, soit en propriété, soit en location, une campagne où il se livrait au délassement de la chasse. Pierre Germain écrivait, le 14 septembre 1771, à l'un de ses frères, qu'il regrettait beaucoup que l'abbé Salomon, de Villeneuve, ne fût pas venu le voir cette année-là à Paris : « *Nous aurions sûrement détruit, ajoutait-il, tout le gibier de M. Aubert* ».

Au moment de la vie d'Aubert où nous sommes parvenus, son nom figura dans l'histoire d'une pendule que la ville d'Avignon offrit au marquis de Rochecouart ; voici dans quelles circonstances.

À la suite de différends entre le Saint-Siège et la Cour de France, le roi Louis XV s'empara en 1768 d'Avignon et du Comtat Venaissain et, les ayant annexés à son royaume, en confia le gouvernement à M. de Rochecouart,

lieutenant-général. Ce haut personnage était l'homme le plus aimable du monde et il acquit tout de suite la sympathie de ses administrés. Si bien qu'après trois ans d'annexion, l'Assemblée consulaire d'Avignon, composée des trois consuls et de l'assesseur et d'un certain nombre de membres du Clergé et de l'Université, délibéra, le 8 avril 1771, de proposer au Conseil de Ville de faire un présent au lieutenant-général pour lui témoigner l'attachement, le respect et la reconnaissance qui lui étaient dus pour la protection dont il avait daigné honorer la cité depuis sa réunion à la couronne de France.

Le lendemain de cette délibération, M. des Achards de La Baume, premier consul, prit la parole dans la séance du Conseil de Ville et, s'adressant à la fois au viguier et aux conseillers, leur dit :

« Monsieur et Messieurs, il n'est personne de nous qui ne soit pénétré des sentiments de reconnaissance que nous devons à M. le marquis de Rochechouart ; nous avons tous éprouvé ses bontés.

Depuis l'époque de la réunion, depuis le moment où il commande en chef dans cette ville et dans la province, nous n'avons pas eu, j'ose le dire, de citoyen plus zélé et d'ami plus utile et plus empressé. Le désintéressement de cet homme respectable ne luy a jamais permis d'exiger les droits de sa place ; il en est, sans doute, que l'usage et la bienséance nous mettoient dans le cas de lui offrir ; il en est d'autres que ses pouvoirs le mettoient dans le cas de nous demander. Indifférent sur le titre comme sur les effets qui devoient en résulter, il n'a jamais paru sensible qu'au plaisir de nous obliger et à celui de recevoir l'hommage qu'on ne peut refuser à la bienfaisance et qu'on doit à la vertu.

Les citoyens empressés de faire relater par un témoignage public, et pour lui et pour Mme la marquise de Rochechouart, cet hommage dont elle partage les motifs, désirent aujourd'hui que nous vous en propositions les moyens, afin que vous délibériez sur le choix de ceux qui méritent la préférence.

Cet objet vient d'être rempli ; il ne vous reste plus qu'à opiner, et je me fais une gloire d'ouvrir le premier un avis que vos sentiments me prescrivent, et que vous devez attendre des miens, pour ces époux qui nous aiment, qui nous protègent et par lesquels notre reconnaissance deviendra une obligation éternelle qui passera à nos derniers neveux. J'opine, Messieurs, de charger les consuls, conjointement avec l'Assemblée, de pourvoir aux moyens de donner à M. le marquis de Rochechouart quelque marque réelle de la reconnaissance de tous les citoyens, en lui offrant au nom de la Ville ce qu'ils croiront le plus digne de lui être offert ; leur donnant pouvoir de faire à cet effet toutes les dépenses nécessaires et convenables ».

Le Conseil de Ville, après avoir entendu ce discours un peu alambiqué, décida, à l'unanimité et par acclamation, qu'un présent "honnête et décent" serait fait au lieutenant-général du roi et laissa carte libre à l'Assemblée consulaire pour le choix de ce présent et la manière dont il serait offert.

L'Assemblée consulaire se réunit le 12 avril et, après de longues hésitations, se mit enfin d'accord pour présenter à M. de Rochechouart une bourse renfermant cent jetons d'or ; mais la nuit portant conseil, elle décida le lendemain de remplacer ces cent jetons par une pendule d'or moulu, c'est-à-dire d'or amalgamé avec le mercure, qui serait exécutée à Paris et décorée d'ornements symboliques destinés à exprimer les sentiments que la Ville devait au représentant du roi de France.

Le marquis de Conceyl, député d'Avignon à la Cour, fut chargé par les consuls de s'occuper de cette pendule, et le marquis en confia le soin au joaillier Aubert, son compatriote, qui accepta avec empressement, afin de donner aux magistrats de sa ville natale un témoignage de son dévouement et de son affection. Aubert se mit aussitôt en campagne ; il s'adressa à un sculpteur de mérite, Boizot, et lui demanda un dessin de la pendule ; ce dessin fut envoyé à Avignon, et l'Assemblée consulaire, qui l'examina, décida, le 1er juin, de le faire exécuter avec quelques modifications de

détail. Le premier consul M. de La Baume, marqua ces modifications dans un mémoire dont j'ai le regret de n'avoir pu retrouver la minute, et qu'il fit parvenir à Aubert par l'intermédiaire du second consul, Claude Michel. Le joaillier en accusa réception dans un lettre en date du 4 juillet, où il remerciait les consuls de l'honneur qu'ils lui avaient fait de le charger de conduire l'exécution de la pendule ; il annonçait aussi l'envoi d'un nouveau dessin et d'un modèle en terre fait par Boizot.

Le projet définitivement accepté, le sculpteur procéda à la fonte en bronze de l'objet, dont la ciselure et la dorure à l'or moulu furent confiées au plus habile ciseleur de l'époque, Gouthière ; quant aux mouvements et aux pièces d'horlogerie, c'est Lunezy qui s'en chargea. Lorsque le travail eut été achevé, la pendule fut emballée par les soins du sieur Delorme et expédiée à Avignon. Le sujet comportait une figure féminine représentant la Ville d'Avignon qui couronne l'écusson de Rochechouart , placé au-dessus du cadran, et de deux autres figures, le Rhône et la Durance, assises sur des rochers formant la base. L'inscription suivante y fut gravée : Boizot fils sculpta et exécuté par Gouthière, ciseleur et doreur du Roy. A Paris, quay Lepelletier à la Boucle d'or 1771. —

Ange Aubert a-t-il contribué à cet ouvrage ? Il en avait la direction et la surveillance et, comme il était excellent dessinateur, il est très probable qu'il collabora à la composition et peut-être aussi aux dessins qui en furent faits par Boizot. La dépense totale s'éleva à 11.414 livres 15 sols, qui furent payés par la ville d'Avignon.

« Cette pendule qui devait être finie dans les premiers jours du mois de novembre], dit un texte, n'arriva que le dimanche 29 décembre. Elle fut portée et déballée tout de suite dans l'appartement de M. le marquis de Rochechouart. Les consuls furent le lendemain la luy présenter en cérémonie, suivis de tous les membres de l'Assemblée ainsi que de leurs conseillers extraordinaires. M. le marquis des Achards [de La Baume], premier consul, porta la parole à M. et à

Mme la marquise de Rochechouart; qui parurent très reconnoissants et très attendris des sentiments qu'on leur témoignoit ». Le 17 janvier 1772, le marquis, accompagné du commandant de Villefranche, de l'abbé Duris et de M. Dolci, se rendit en carrosse à l'Hôtel-de-Ville et remercia les consuls et les conseillers du don qu'ils lui avaient fait, **Les consuls avaient précédemment remercié, par écrit, Ange Aubert de toutes les peines prises par lui au sujet de cette pendule, et le joaillier leur avait répondu, le 7 janvier, qu'il avait éprouvé le plus grand plaisir à donner cette preuve de son zèle à ses compatriotes .**

Ajoutons, pour être complet, que le présent fait au lieutenant-général donna lieu à quelques critiques. Les Comtadins restés fidèles au Saint-Siège accusèrent M. des Achards de La Baume d'avoir voulu faire sa cour aux spoliateurs de l'Église. De petits vers coururent et, selon l'expression du chanoine Arnavon, "trottèrent les rues", entre autres ceux-ci, attribués à l'abbé Roman, qui ont été souvent cités, mais qu'il faut citer encore parce qu'ils furent, de beaucoup, la meilleure de toutes ces épigrammes :

*Elle est superbe la pendule !
C'est un beau monument de l'art ;
Mais n'en déplaît à Des Achard,
C'est un présent fort ridicule
Pour nous et pour Rochechouart.
On y remarque avec surprise
L'aimable Ville d'Avignon
Qui, d'un air gracieux et bon,
Couronne celui qui l'a prise.
Ce qui choque encor la raison,
C'est qu'on représente Avignon,
Joyeuse et richement vêtue,
Tandis qu'à présent elle est nue
Et qu'elle fait compassion.
Ah ! pour le Rhône et la Durance,
Ils y figurent bien tous deux :
L'un représente tout au mieux
Du consul passé l'indolence,
Son doux penchant pour l'opulence,
Sa mine et ses yeux ombrageux ;
L'autre, son air impérieux,*

*Sa démarche, sa pétulance,
Et le torrent trop ennuyeux
De son ambiguë éloquence.
Pour cadran l'on auroit mieux fait
D'y mettre encor sa grosse panse,
Et l'ouvrage eût été parfait.*

Cette pendule existe toujours. Elle fut acquise, à une époque qui n'a pas été déterminée, par le marquis d'Hertford, qui, en 1870, eut pour héritier son demi-frère sir Richard Wallace. On sait que celui-ci possédait une collection d'objets d'art d'une valeur inestimable et que sa veuve, Julie-Amélie Castelnau, légua à l'Angleterre à sa mort, en 1897. L'État anglais acheta le château d'Hertford pour y loger cette merveilleuse collection, et c'est sur une cheminée de la galerie XIX de ce musée que se trouve placée la fameuse pendule.

Un dessin contemporain de cet objet d'art qui, de l'avis de M. Emile Molinier, « est une œuvre capitale au point de vue du style de la décoration à la fin du règne de Louis XV », se trouve dans la collection de serrurerie, ferronnerie, dessins, etc., dont le regretté M. Biret a fait don au musée de sa ville natale, où elle a été installée en 1917-1918. Ce dessin au crayon, qui mesure 0m16 de hauteur sur 0m13 de largeur, est peut-être le dessin définitif de Boizot dont Ange Aubert avait annoncé l'envoi aux consuls d'Avignon le 4 juillet 1771.

L'année 1773 marque une date mémorable dans la biographie d'Aubert ; car c'est alors qu'il fut nommé joaillier du roi. Voici le texte du brevet qui lui fut délivré par Louis XV :

« Aujourd'hui, 30 mai 1773, le Roi étant à Versailles. Sa Majesté étant informée du zèle pour son service du sieur Ange-Joseph Aubert, de l'expérience qu'il a acquise dans l'art de l'orfèvrerie et joaillerie, et de la probité avec laquelle il exerce ce commerce, a fait choix de lui pour remplir la place de son orfèvre-joaillier vacante par la retraite du sieur Jaqmin fils, qui en étoit pourvu. Elle s'y est d'autant plus facilement déterminée, que Sa Majesté est informée de l'étendue des connoissances du dit sieur Aubert et de la supériorité de son goût et de ses talents. A

cet effet, Sa Majesté a permis et permet au sieur Aubert de se dire et qualifier son orfèvre-joaillier dans tous les actes qu'il passera et de faire mettre l'inscription sur son tableau sans que, pour raison de ce, il puisse être troublé par les gardes de l'orfèvrerie. » Six mois après, Aubert était logé aux galeries du Louvre.

Le roi Henri IV, qui tenait en grande estime les artistes et les artisans d'art, avait consacré au logement de ceux qui travaillaient pour la Couronne quelques parties du palais du Louvre, voulant y créer, disait-il dans ses lettres patentes de 1608, une « *pépinière d'ouvriers, de laquelle, sous l'apprentissage de si bons maîtres, il en sortiroit plusieurs qui, peu après, se répandraient par tout le royaume et sauraient très bien servir le public* ». Ces artistes et ouvriers, placés ainsi sous l'égide du roi, étaient affranchis des entraves corporatives et soustraits à la juridiction ordinaire. Louis XIV, en se retirant à Versailles, leur céda aussi l'entresol de la grande galerie et quelques-unes des salles désertées, et sous son successeur, des appartements et des ateliers leur furent accordés dans une série de pièces du premier étage du vieux Louvre. Cet état de choses, plus ou moins modifié, dura jusqu'à Napoléon 1er, qui, en mai 1806, fit évacuer par les artistes l'ancienne demeure royale occupée par eux depuis deux siècles.

Parmi ces logements du Louvre, quatre étaient attribués aux orfèvres du roi chargés de la garde des bijoux de la Couronne. En principe, les bijoux et diamants de la Couronne, collection dont l'origine remonte à François Ier, étaient gardés par un grand seigneur ou une dame d'atours de la reine; cette mission fut ensuite confiée, sous Charles IX, à François Dujardin, orfèvre du roi, et, en 1604, des arrêts du Conseil désignèrent un certain nombre d'orfèvres, valets de chambre de la garde-robe du roi ou de la reine, pour exercer l'administration et la garde des coffres renfermant les bijoux. Enfin, Colbert institua les joailliers de la Couronne, et c'est à ceux-ci qu'incomba cette garde spéciale.

La retraite de Jacquemin ayant laissé vacant l'un des quatre logements d'orfèvres, Aubert fut appelé

à l'y remplacer. Il y eut un premier projet de brevet à la date du 5 novembre 1773 2 ; le brevet définitif fut signé et délivré dix jours plus tard ; il était, libellé en ces termes : « *Brevet de don de logement aux galeries du Louvre pour le Sr Aubert. — Aujourd'hui 15 novembre 1773, le Roi étant à Versaille. Voulant traiter favorablement le sieur Aubert, joaillier de la Couronne, Sa Majesté lui a accordé et fait don du logement aux galeries du Louvre dont elle avait donné la jouissance au sieur Jacquemin par son brevet du 7 mars dernier; pour par ledit sieur Aubert jouir dudit logement, tel qu'il se poursuit et comporte, conformément aux plans déposés à la Direction générale des Bâtiments, et ce tant qu'il lui plaira, et en outre jouir des privilèges, droits et avantages attachés aux logements des galeries du Louvre, aux conditions toutefois de l'occuper, et de ne le louer ni céder à personne, sous quelque prétexte que ce soit* ». Le logement attribué à Aubert était situé dans la galerie au-dessous de la fameuse colonnade de Perrault, vis-à-vis l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, entre la grande porte d'entrée et l'angle du jardin de l'Infante. Il portait le n°13 et avoisinait le logement du peintre parisien J.-B. Chardin (n°12) et celui du peintre avignonnais Joseph-Vernet (n°15).

En cette même année 1773, Aubert s'occupait d'ouvrages qui lui avaient été commandés par le maréchal de Richelieu, pour le compte des Menus-Plaisirs du Roi, à l'occasion du mariage du comte d'Artois (le futur Charles X) avec Marie-Thérèse de Savoie, lequel fut célébré le 16 novembre. Parmi ces ouvrages, il eut à enrichir de brillants, roses, émeraudes, rubis et autres gemmes une tabatière et un étui en or, dont la fabrication avait été demandée à l'orfèvre Drais ; la montre de la nouvelle mariée, due à Lunezy, le même horloger qui avait travaillé à la pendule du marquis de Rochechouart ; les chaînes de l'étui et de la montre ; les porte-mousqueton de ces chaînes ; la clef et le cachet de la montre ; etc. ; plus une montre pour le maréchal de Richelieu.

La réputation d'Aubert était alors très solidement établie. L'art qu'il exerçait accomplissait dans ce temps-là une de ses grandes évolutions. Jusqu'au

début du XVIIIe siècle, la monture des pierres précieuses s'était faite seulement sur chaton, généralement en forme de disque, c'est-à-dire sur un entourage d'or ou d'argent, soit plein, soit ajouré. Mais à partir du règne de Louis XIII, on avait imaginé de réunir les pierres par une opération de sertissage qui consistait à les fixer à l'aide de griffes. Cette pratique permit aux joailliers de créer de nouveaux motifs d'ornementation : les ferrets, les fleurs, les bouquets, les aigrettes, les noeuds, les rubans, etc. On commença par traiter ces motifs presque à plat ; puis, vers le milieu du XVIIIe siècle, le travail se modifia très sensiblement par l'accentuation des reliefs : ce qui permit, par des compositions délicates et des finesses élégantes, d'atteindre, à la fin du règne de Louis XV et surtout pendant celui de Louis XVI, une perfection sans précédent dans la manière de monter les pierres. Aubert avait par son habileté technique participé aux améliorations d'un art où s'illustra, par exemple, son contemporain Lempereur, dont les bouquets de fleurs en diamants étaient célèbres dans toute l'Europe.

L'estime dans laquelle était tenu Aubert lui valut, deux ans après son entrée aux galeries du Louvre, une commande de la plus grande importance.

Louis XV étant décédé le 10 mai 1774, Louis XVI, son petit-fils, lui succéda et fut sacré le 11 juin de l'année suivante, à Reims, par l'archevêque Charles-Antoine de La Roche-Aimon qui l'avait baptisé, communiqué, confirmé et marié. — On se servait pour la cérémonie du sacre d'une couronne dite de Charlemagne conservée dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis et que, au moment du couronnement, les pairs de France soutenaient au-dessus de la tête du nouveau monarque. Cette couronne étant très lourde, le prince, pendant la procession et le festin royal, en portait une autre qui était faite en proportion de son âge et à la mesure de son crâne.

Comme un ouvrage de cette nature exigeait toujours le concours de deux artistes, un orfèvre et un joaillier, c'est Auguste et Aubert qui furent chargés de la couronne de Louis XVI ; les plus belles pierreries du roi furent utilisées en cette circonstance, et Aubert les monta d'une manière

toute nouvelle. Le joyau, tel qu'ils le conçurent, se composait d'un bandeau orné de saphirs, de topazes et d'émeraudes, entre deux cercles de perles : d'un autre cercle de fleurs de lis en diamants, parmi lesquels figuraient ceux qu'on appelait les Mazarins ; et de huit branches recourbées, enrichies aussi de diamants, fermant la couronne et se terminant au sommet par une grande fleurs de lis, à double face, dont le fleuron principal était formé par le Sancy, admirable diamant double-rose de 220 grains. Au milieu du bandeau brillait le fameux Régent, diamant carré de 547 grains. Le tout était estimé à la valeur de 18 millions. M. Georges Dubosc dit qu'au sacre de Louis XV, en 1722, il y avait eu une couronne semblable dans l'ornementation de laquelle étaient également entrés le Régent et le Sancy et qui avait été exécutée par Laurent Ronde, joaillier ordinaire du roi et garde des pierreries de la Couronne ; et qu'il se peut qu'Aubert n'ait eu qu'à la retoucher pour le sacre de Louis XVI 4. Je ne suis point de cet avis ; car, d'après ce que dit Menin des couronnes supplémentaires ayant servi au couronnement de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, elles étaient, après la cérémonie, données à l'abbaye de Saint-Denis. Il en fut vraisemblablement de même de celles de Louis XV et de son petit-fils, à moins qu'une fois la monture dégarnie des pierres précieuses, elles n'aient été tout simplement envoyées à la fonte.

Ange Aubert devint le joaillier attitré du comte d'Artois. Le 31 décembre 1777, il fournit à ce prince une paire de boucles pour souliers, comprenant 72 brillants du poids de 139 karats, à raison de 1.000 livres chaque ; plus 500 livres pour la façon ; total : 72.500 livres ; — le 31 mai 1778, une tabatière en or, avec des cartels peints en grisaille, en émail, et le corps de la boîte émaillé en bleu turquoise : 1.050 livres ; — le 11 avril 1779, une boîte en or destinée par le comte d'Artois au Sr de Saizieu (1.000 livres) et ornée d'un portrait du prince (96 livres): total 1.096 livres. Ce ne fut pas tout ; car à la vente Randon de Boisset, en 1777, Aubert fut chargé d'acquérir pour le compte du même prince un tableau de Boucher, un meuble de Boulle et trois autres objets d'art.

Ces ouvrages et ceux qu'il fit tant pour la Cour que pour les particuliers, joints au commerce des diamants et des pierres fines, permirent au joaillier avignonnais d'accroître considérablement sa fortune. Il usa d'une partie de cette fortune pour constituer une riche collection d'oeuvres d'art, composée de portraits en émail, par Petitot et Châtillon, de tableaux, d'estampes, de tabatières et d'autres objets précieux. Il suivit en cela l'exemple d'un de ses prédécesseurs, Pierre de Montarsy, joaillier de Louis XIV, qui avait réuni une très belle galerie de tableaux des plus grands maîtres, de bronzes, de bijoux précieux, de porcelaines rares, de vases de cristal de roche, de mille curiosités d'un goût exquis et d'un prix très considérable .

Parmi les tableaux réunis par Aubert, il y avait une scène sentimentale achetée à Wille le fils en 1775 et deux sujets de Joseph Vernet : un Paysage le matin 4 et une Marine au lever du soleil. Pour faire pendant à ces deux toiles, il en demanda deux autres à son illustre compatriote, qui lui peignit une Tempête au clair de lune et un Paysage d'Italie avec des baigneuses.

Les deux artistes étaient en excellents rapports d'amitié : Aubert admit dans son atelier un neveu du grand peintre de marines, et, en 1777, il se rendit acquéreur de **sa Vue d'Avignon**.

Cette Vue d'Avignon a une histoire.

Elle fut commandée à Vernet en 1751 par Georges-Simon Peillon, d'Avignon, qui s'était fixé à Paris, où il remplissait une charge de conseiller-secrétaire du Roi.

Le maître ne put exécuter cet ouvrage que cinq ans après la commande, pendant un séjour qu'il fit dans sa ville natale, de juillet à octobre 1756. Il peignit son tableau dans des proportions plus grandes que celles qui avaient été convenues et ne voulut, néanmoins, recevoir que les 1.500 livres qu'il en avait demandé; il mesurait, comme Vernet l'a marqué dans son Livre de vérité, « *six palmes romains de long sur trois de haut* ». Il fut exposé au Salon de 1759, sous le n° 67.

Peillon étant mort à la fin de l'année 1762, et les consuls d'Avignon, ayant appris dans le courant de l'année suivante que la Vue d'Avignon figurait

dans l'inventaire du défunt, réunirent, le 7 novembre 1763, l'Assemblée consulaire, qui délibéra d'acheter cette toile et d'en donner jusqu'à 1200 livres ; le Conseil de Ville, réuni le lendemain, approuva cette décision par 15 voix contre 52. « Comme cet achat ne s'est jamais réalisé, dit l'archiviste Paul Achard, il est probable que ce tableau fut retiré de la vente ou que des prétentions exorbitantes mirent obstacle à la bonne volonté des consuls. » Il n'en est rien. La vérité est que, en novembre 1763, il y avait six mois que la collection de Peillon avait été vendue à Paris (16 mai) et que la Vue d'Avignon (n° 82) avait été acquise pour 4.001 livres par Randon de Boisset, receveur général des finances.

C'est à la vente après décès de la belle galerie de M. de Boisset, le 27 février 1777, qu'Ange Aubert acquit, au prix de 4.199 livres 19 sols, l'ouvrage de son glorieux compatriote et ami (n° 202) « *Privé, dit-il dans une lettre écrite aux consuls d'Avignon le 19 décembre 1782, privé du bonheur d'habiter ma patrie, dont les circonstances de mon état m'ont séparé, je n'ai pu résister à l'occasion que j'ay eue de m'en procurer le tableau, et je me dédommage de cette privation en l'admirant le plus souvent possible.* »

En 1781, Joseph Vernet et le graveur Martini s'entendirent pour l'exécution, à frais communs, d'une estampe de ce tableau, et Aubert, qui le possédait alors depuis quatre ans, se prêta sans difficulté à la réalisation de leur projet. Martini fit la gravure probablement dans le cabinet d'Aubert. Nous savons que la part dans les frais fut de 1.500 livres pour Vernet et qu'il reçut 200 épreuves du tirage ; que, le 2 janvier 1783, le peintre vendit deux de ces épreuves avant la lettre, au prix total de 48 livres, au joaillier de la Couronne, et que celui-ci, le 7 mars de la même année, en acquit une autre avec la lettre, au prix de 9 livres 8. Quelques semaines auparavant, Aubert avait reçu des consuls d'Avignon un exemplaire de cette même estampe, dont il les avait remerciés le 19 décembre 1782. — J'ajouterai que, dans le courant de l'année 1783, Aubert eut encore recours à Vernet et qu'il lui fit peindre sur des dessus de tabatières et de boîtes

un Soleil couchant, un Clair de lune, une Tempête, etc. Cette dernière se retrouva à la vente de Le Brun, en 1791, où elle atteignit 400 livres.

Ce n'est pas seulement à l'acquisition d'œuvres d'art qu'Ange Aubert employa sa fortune.

Le 22 mai 1776, il acheta à Antoine-Raymond-Jean-Gualbert Gabriel de Sartine, chevalier, comte d'Alby, ministre d'État, et à son épouse Marie-Anne Hardy du Plessis une grande propriété, qu'on appelait le domaine de Nogent-Villers parce que les différents fiefs qui le composaient appartenaient en partie à la paroisse de Nogent-les-Vierges, et en partie à celle de Villers-Saint-Paul.

La vente se fit au prix de 172.000 livres, dont 15.000 pour le fief de Laubier. Outre ce fief, le domaine comprenait la terre et seigneurie de Mortefontaine en la paroisse de Villers, consistant « *en un lieu et château seigneurial entouré d'eau et fossés revêtus de pierre, basse-cour, corps d'hôtel, grange, colombier, chapelle et autres bâtimens, jardin, parc clos de murs dans lequel passe la rivière de Brèche* » ; la terre et seigneurie des Granges, au bourg de Nogent, consistant en maison, granges, colombier et autres bâtiments ; etc. Quelques années après, Aubert fit, à Paris même, de grandes acquisitions de terrains. Dans une région de la capitale qui n'était guère occupée, à cette époque, que par des jardins maraîchers que desservaient quelques chemins de campagne, on créa en 1780, du côté de la Pépinière du Roi, au faubourg Saint-Honoré, une grande et belle voie qui fut dénommée rue de Miromesnil. Aubert acheta divers emplacements dans cette rue et y fit construire une maison et un petit hôtel qui fut, peut-être, habité par le comte de Fersen 2. Dans le même temps, il devint aussi propriétaire d'un autre immeuble dans la rue de la Chaussée-d'Antin.

D'autre part, il était le créancier de plusieurs grands seigneurs, tels que MM. d'Albaret, de Simiane, de Coigny, d'Aumont-Villequier, la duchesse de Mazarin, etc. ; les rentes qui lui étaient dues par eux s'élevaient à 35.000 livres environ par an.

Soit pour son logement du Louvre, soit pour son domaine de Nogent-Villers, un nombreux personnel lui était nécessaire, et nous voyons, par un "État des domestiques" annexé à son testament, qu'il avait à son service à l'époque de sa mort, un valet de chambre, un laquais, un cocher, une femme de charge, un jardinier, un garde-chasse, une fille de basse-cour et un pourvoyeur !. Il avait aussi un associé, le joaillier Bocquet, et un secrétaire, le Sr Fomieux. Le titre d'écuyer lui avait été accordé, et il acheta une charge de conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances. — Le fils du petit orfèvre d'Avignon avait fait son chemin !...

M. Germain Bapst dit qu'il retaila complètement les diamants de la Couronne et que, dans cette opération, il réalisa des bénéfices considérables. Cela n'est pas tout à fait exact. En 1784, on reconnut que la taille de ces diamants, qui remontait à un siècle et demi, était très inférieure à celle qui se pratiquait, et on décida la mise à la meule des pièces du Trésor. Sur le conseil de Menière et de Dugny, amateurs de pierres précieuses, le travail fut en partie accordé à des lapidaires français ; mais ensuite, Thierry de Ville d'Avray ayant estimé qu'il était préférable de le faire exécuter par des maisons d'Anvers et d'Amsterdam, seules en état de réaliser une opération si importante et si délicate, c'est à la Hollande que la taille fut définitivement confiée. Si Aubert participa à cette opération, ce ne put être que comme surveillant : chose très vraisemblable d'ailleurs, puisqu'il était un des gardes des diamants de la Couronne. Mais il n'eut pas longtemps à exercer cette surveillance, car les pierres ne rentrèrent au Garde-Meuble qu'en 1788, c'est-à-dire trois ans après sa mort.

En effet, bien qu'il fut encore jeune alors, le joaillier du roi ne devait plus jouir longtemps de son opulence. Il semble qu'il ait pressenti la brièveté de sa vie, et il testa le 20 mars 1785. Se sentait-il, dès lors, guetté par l'apoplexie qui avait emporté son père ? Vers la fin de cette même année 1785, il fit un voyage à Avignon, où il avait encore un frère, Dominique-Agricol, et deux soeurs, les dames Grégoire-Juste et Pigeon, et **c'est dans la**

ville où il était né que, subitement, il fut frappé de mort, le 13 décembre, à l'heure de midi, à l'âge de 49 ans, 2 mois et 14 jours. L'acte de décès dit qu'il décéda "rue Saint-Agricol" ; ce fut probablement dans l'ancienne maison paternelle, au coin de notre rue du Collège-du-Roure. Son corps fut transporté, le lendemain, à Notre-Dame la Principale et inhumé dans le tombeau que sa famille possédait dans le cimetière de cette paroisse.

Il était célibataire (inuptus, dit l'acte de décès), mais il se peut qu'il ait eu un fils naturel. En effet, de tous les legs qui figurent dans son testament le plus élevé, 200.000 livres, est fait à un enfant de onze ans, Jean-Marie, "surnommé Lilly-Desgranges", dont Aubert se borne à dire qu'il était né le 17 mars 1774 et avait été baptisé à Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris. On remarquera que parmi les propriétés acquises par le joaillier à Nogent-Villers, l'une était la seigneurie des Granges, et que le surnom du jeune Jean-Marie rappelle précisément cette dénomination de terre. En outre, l'importance du legs marque d'une manière assez sensible et assez transparente que celui qui en était l'objet devait tenir au testateur par des liens secrets, mais puissants ; du moins, en fait-elle naître le soupçon.

Le testament avait été fait et déposé chez Me Rouen, notaire au Châtelet de Paris. Aubert y nommait héritiers universels son frère et ses deux soeurs ; mais il n'oublia pas ses amis: il légua ses porcelaines et biscuits à l'abbé Nardi, député d'Avignon à la Cour de France ; un diamant de 3.000 livres à Imbert-Deslatter ; un autre diamant de 6.000 livres à Disengremel de Clérigny ; une somme de 2.000 livres à son associé Bocquet ; une autre de 3.000 livres à son secrétaire Fomieux ; 200.000 livres à LillyDesgranges ; etc. Parmi ses autres légataires se trouve un "M. Aubert, négociant", qui devait être son oncle Joseph Aubert, négociant à Avignon. Il laissa 10.000 livres à ceux de ses parents "qui en auront le plus besoin", et destina 6.000 livres à soulager vingt familles pauvres et à marier quatre jeunes filles de Nogent-les-Vierges. Quant à ses domestiques, ils devaient toucher autant d'années

de gages qu'ils auraient, lors de son décès, d'années de service ; son valet de chambre et son laquais se partageraient, en outre, sa garde-robe, non compris les dentelles, les bijoux et les effets à l'usage de sa toilette.

Il existe d'Ange Aubert un portrait à l'huile chez M. Gilly, ancien maire, à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), et un buste en terre cuite chez M. Joseph Pons, avocat, à Avignon. Le portrait est une peinture plutôt médiocre; mais, par contre, le buste est une sculpture excellente. Cette oeuvre d'art passa d'Aubert à Mme Grégoire-Juste, aïeule de M. Pons ; son authenticité n'est donc point douteuse. Relativement à sa paternité, l'absence de signature ouvre la porte à toutes les hypothèses. La tradition familiale l'attribue à Houdon, et la vie intense de cette remarquable figure permet, en effet, de la mettre en parallèle avec les meilleurs ouvrages dus au ciseau de ce maître éminent. On a aussi prononcé le nom de Pigalle. L'anonymat m'autorise à émettre une troisième opinion : c'est que le travail est peut-être de Louis-Simon Boizot, très bon sculpteur parisien qu'Aubert chargea, en 1771, de l'exécution de la pendule de M. de Rochechouart. En 1771, Aubert avait trente-cinq ans, et c'est l'âge qu'indique le buste ; de plus, Boizot était lié avec les artistes avignonnais de Paris, et il fit le buste de Joseph Vernet que l'on voit aujourd'hui au Louvre.

Aubert est représenté de grandeur naturelle, une draperie jetée sur l'épaule droite, le cou dégagé et sortant du col ouvert d'une chemise molle non empesée. La tête est coiffée en catogan et légèrement relevée. Les yeux sont bien fendus, grands et hardis ; le nez, d'une courbe correcte, a le bout imperceptiblement retroussé ; la bouche est souriante, avec des lèvres un peu minces, l'inférieure avançant un peu plus que la supérieure, à l'autrichienne ; les joues sont pleines et arrondies. Enfin, l'expression est fine, éveillée et spirituelle.

Il existe encore à Avignon un autre souvenir d'Aubert, c'est sa balance à diamants. Elle est possédée par Mme Baret, née Michaélis, qui, comme M. Pons, descend de Mme Grégoire-Juste, soeur aînée du joaillier. Cette petite balance

à main est en acier, avec plateaux en cuivre ; elle est renfermée dans une boîte rectangulaire en bois, à angles coupés (longueur, 0m. 135 ; largeur, 0,070 ; hauteur, 0,027). Dans l'intérieur de cette boîte se trouve un compartiment à couvercle spécial, renfermant la série complète des poids. Au revers du grand couvercle est collé un barème, imprimé sur papier blanc, donnant les prix en livres, sous et deniers par carat ou fragment de carat et par espèce de diamant ; ce barème porte le titre suivant en anglais : *A table by which may be calculated the value of any weight of diamonds* — table par laquelle peut être calculée la valeur de quelques poids de diamants. On lit au-dessous, écrit à l'encre sur le bois : M. Aubert H. La fermeture de cette boîte est à ressort.

Par brevet du 28 mars 1786, le logement d'Aubert aux galeries du Louvre fut donné à Charles-Auguste Boehmer, joaillier de la Couronne, le même qui, avec Bassange, exécuta le célèbre collier de la reine.

Comme il a été déjà dit, les biens d'Ange Aubert passèrent à son frère Dominique-Agricol et à ses sœurs Jeanne-Marie-Claire, femme de Jean-de-la-Croix Pigeon, bourgeois d'Avignon, et Claire-Cécile, veuve d'Éloi Grégoire dit Juste, orfèvre-joaillier d'Avignon. Le 2 mars 1786, ils mirent en vente à Paris la collection d'oeuvres d'art du défunt, dont le catalogue fut rédigé par A.-J. Paillet. L'abbé Nardi, agent de la ville d'Avignon, annonça cette vente aux consuls dès le mois de janvier, et le 11 de ce même mois ceux-ci lui répondirent : « *Nous vous remercions de votre attention à nous prévenir de la vente qui pourrait être faite du tableau peint par M. Vernet, représentant la Ville d'Avignon. Dans des tems plus heureux, nous aurions pu penser à en faire l'acquisition ; mais dans ce moment nous avons tant et de si grandes dépenses à faire qui sont d'absolue nécessité, que nous ne devons pas songer à une qui seroit de pur agrément.* »

C'est ainsi que, pour la deuxième fois, la ville d'Avignon manqua l'occasion d'entrer en possession d'un tableau qu'on aurait eu tant d'intérêt à retrouver aujourd'hui, soit dans son Hôtel-de-Ville, soit dans son Musée. Le manque de

fonds invoqué par les consuls n'était certainement pas un obstacle insurmontable.

Les héritiers d'Aubert étaient tous Avignonnais, et certainement, si les consuls les en avaient priés, ils auraient retiré cette toile avant la vente publique et l'auraient volontiers réservée pour leur ville natale, quittes à lui accorder les délais qu'elle aurait demandé pour en effectuer le paiement. Qu'est devenue cette toile ? est-elle irrémédiablement perdue ? se trouve-t-elle dans quelque collection ignorée de la France ou de l'étranger ? On ne sait, et elle n'est plus aujourd'hui connue que par la belle estampe de Martini.

Le 3 juillet 1786, le domaine de Nogent-Villers fut vendu à Charles-Louis de La Martellière, comte d'Orfeuil, au prix global de 312.000 livres, dans lequel le fief de Laubier figurait pour 26.000 : c'était une excellente affaire, puisque la plus-value sur le prix d'acquisition s'élevait à 140.000 livres.

Quand aux immeubles de Paris, leur liquidation fut plus pénible et surtout plus lente. Il y eut probablement des difficultés qui l'entravèrent ; car nous voyons que ce fut par sentence du Tribunal des criées du département de Paris que, le 15 septembre 1792, un des terrains de la rue de Miromesnil fut mis aux enchères et qu'on l'adjudgea au prix de 6.000 livres au citoyen Jean-Baptiste Régnier, dit Marville, demeurant au faubourg Saint-Honoré, n° 5. Restaient un terrain propre à bâtir dans les rues de Miromesnil et de la Pépinière, en nature de marais, loué à divers particuliers ; une maison dans la rue de la Chaussée-d'Antin, section du Mont-Blanc, occupée par le citoyen Lablache : une maison dans la rue de Miromesnil, occupée par le citoyen Scherb, et enfin une autre maison dans la même rue, section de la République, n° 1.118, louée 3.000 livres au citoyen Coigny, dont le bail expirait le 1er avril 1793.

Pour ce qui est des rentes, elles étaient au nombre de neuf, à savoir : une de 600 livres, due par le citoyen Albaret, de Paris, décédé à Rouen et dont la succession n'était pas encore liquidée en l'an II ; une de 6.480 livres, due par le citoyen

Randon, à Paris, rue Taitbout ; une de 1.730 livres, due par le citoyen Guyot, entrepreneur maçon, à Paris, rue de Lille ; une de 6.000 livres, due par le citoyen Simiane fils, à Paris, rue Basse-duRempart ; une de 3.030 livres, due par le citoyen de Coigny, émigré ; une de 8.180 livres, due par la citoyenne Mazarin ; une de 1.050 livres, due par le citoyen Liancourt, à Paris, émigré ; une de 7.150 livres, due par le citoyen Aumont-Villequier, à Paris, émigré, et enfin une de 750 livres, due par le citoyen Chalgrin : « *Ce débiteur est hors d'état de payer et son insolvabilité est notoire, et il n'y a aucun moyen d'en être payé n'ayant rien du tout.* »

Cette nomenclature de rentes et d'immeubles se trouve dans une déclaration qu'en vue de l'emprunt forcé d'un milliard, les héritiers Aubert, alors retirés à Nîmes, durent faire à l'Enregistrement d'Avignon, le 7 ventôse an IV.

Je ne sais ni quand ni comment ils se débarrassèrent de tous ces biens. Le 21 pluviôse an VII, ils donnèrent une procuration pour plaider contre Alexis-Charles-Alexandre Simiane, de Valréas ; le 3 germinal suivant, une autre pour requérir l'inscription de certaines créances au Bureau des hypothèques ; le 13 pluviôse an VIII, une troisième aux époux Duflos à Paris, pour vendre etc., etc. On était alors en pleine période révolutionnaire, et les héritiers ne durent pas liquider leurs immeubles et leurs rentes avec beaucoup de profit,

Mais cela ne nous intéresse guère. Ce qui nous importe c'est qu'Ange Aubert soit remis en lumière. Il naquit et mourut à Avignon, mais il passa toute sa vie à Paris, et c'est peut-être pourquoi sa ville natale l'avait oublié. Il ne faut pas trop nous plaindre cependant de cette absence si prolongée. En séjournant dans la capitale, en même temps que Joseph Vernet, Pierre Germain, François Franque, etc., Aubert contribua à y maintenir le bon renom artistique d'Avignon et du Comtat, et j'estime qu'en cela nous lui devons surtout de la reconnaissance.

Adrien Marcel